

# Modèle complet d'affiche d'information du public pour une commune

## COMMUNE SOUS VIDEOPROTECTION



articles L.251-2 et suivants du code de la sécurité intérieure

Commune placée sous vidéoprotection par : .....

pour les finalités conformes au titre III de la loi « informatique et libertés »

Les images sont conservées pendant une durée de .....

L'article R. 253-6 du code de la sécurité intérieure prévoit l'existence du droit de demander au responsable de traitement des données à caractère personnel, leur rectification ou leur effacement et l'existence du droit de demander une limitation du traitement des données à caractère personnel relatives à une personne concernée.

Pour exercer vos droits relatifs à la loi « information et libertés », notamment votre droit d'accès aux images qui vous concernent, ou pour toute information sur ce dispositif vous pouvez :

contacter : .....

au .....

Vous pouvez instruire une réclamation auprès de la CNIL : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>

2° du titre III de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, les droits d'accès, de rectification, d'effacement et à la limitation des données s'exercent directement auprès du responsable du système dans les conditions prévues aux articles 105 et 106 de cette même loi.



**INFORMATION  
IMPORTANTE**

Par exception, **un double niveau d'information peut être délivré si le responsable le souhaite**. Dans ce cas :

- Les affiches ou panonceaux doivent mentionner **au minimum l'identité du responsable du système, les finalités poursuivies par le traitement et les droits des personnes concernées ;**
- les autres informations exigées par le RGPD ou la loi « informatique et libertés » **devront être communiquées par tout autre moyen, par exemple par le biais d'un renvoi vers un site internet.**

**Ci-dessous : le modèle simplifié d'affiche d'information du public**

# Modèle simplifié d'affiche d'information du public pour une commune



## COMMUNE SOUS VIDEOPROTECTION

articles L.251-2 et suivants du code de la sécurité intérieure

pour les finalités conformes au titre III de la loi « informatique et libertés »

Pour exercer vos droits relatifs à la loi « information et libertés », notamment votre droit d'accès aux images qui vous concernent, ou pour toute information sur ce dispositif vous pouvez :

contacter : .....

au .....